

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD98

présenté par

Mme Anthoine, M. Reda, M. Kamardine, M. Abad, Mme Meunier, Mme Valentin, M. Bony,
M. Lurton, M. Lorion, M. Saddier, Mme Bassire, M. de Ganay, M. Masson, M. de la Verpillière,
M. Rolland, M. Viala et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 35, après les mots :

« 110 M€/an »,

insérer le mot :

« entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.